

Questions	Projet Montréal	Union Montréal	Vision Montréal
<p>1-Conformément à la déclaration des maires sur les changements climatiques signée à Montréal en 2005 en marge de COP 11, êtes-vous prêt à vous engager à réduire de 30% d'ici 2020 et 80% d'ici 2050 les émissions de gaz à effet de serre à Montréal ? Si oui, comment ?</p>	<p><i>Oui</i></p> <p>Comment ?</p> <p><i>Pour y arriver, Projet Montréal propose un ambitieux plan d'amélioration des transports collectifs et actifs ainsi que des objectifs de réduction de la place de l'automobile en ville. Augmenter le nombre de déplacements à pied et à vélo, augmenter le niveau du service de la STM (métro et autobus), améliorer le service de train de banlieue et implanter un réseau de Nouveau Tramway. De plus, nous proposons de mieux encadrer le transport des marchandises (engagement 3.40). Afin de montrer l'exemple, une administration Projet Montréal mettra en place dès le premier mandat un système de gestion environnementale certifié ISO 14001 (engagement 4.2), améliorera le traitement des boues d'épuration qui génère actuellement près de 20 % des GES émis par la Ville (engagement 4.21), améliorera l'efficacité énergétique des véhicules municipaux ainsi que ceux utilisés par les entrepreneurs travaillant pour la Ville (engagement 3.41) et incitera les élus et employés municipaux à modérer leurs transports (engagement 3.42).</i></p>	<p><i>Oui</i></p> <p>Comment ?</p> <p><i>Pour y arriver, nous comptons miser sur des réductions substantielles au niveau du transport et des industries qui, à eux deux, émettent environ 70% des gaz à effet de serre. Il est plus facile pour nous de s'attaquer aux transports puisque nous sommes en mesure d'agir directement à travers notre Plan de transport. Ceci dit, nous entendons également faire pression auprès des industries afin qu'elle adoptent des modes de production moins polluantes.</i></p>	<p><i>Oui</i></p> <p>Comment ?</p> <p><i>En réduisant significativement l'achalandage véhiculaire dans les projets autoroutiers; En favorisant le transport collectif pour le déplacement des personnes, et ce, en augmentant l'offre en transport en commun; En favorisant la fluidité du transport des marchandises; En demandant au gouvernement du Québec de mettre en place un programme d'inspection et d'entretien obligatoire des véhicules; En faisant de l'apaisement de la circulation une priorité en réalisant au moins 10 quartiers verts et en créant un fonds dédié à l'apaisement de la circulation d'ici 4 ans. En augmentant les budgets reliés à l'application de la réglementation sur la qualité de l'air et au réseau de surveillance de la qualité de l'air de Montréal.</i></p>
<p>2-La vision du plan de transport de Montréal étant de prioriser les transports collectifs et de réduire la dépendance à l'automobile, êtes-vous d'accord avec l'adoption d'un objectif d'augmentation de la part modale des transports collectifs à Montréal ? si oui, quel objectif ?</p>	<p><i>Oui</i></p> <p>Quel objectif ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>réduire la circulation automobile d'au moins 2,5 % par année. À moyen terme, viser une réduction de 50 % au centre-ville et dans les quartiers centraux et de 25 % ailleurs dans la ville, par rapport aux niveaux actuels ;</i> • <i>porter d'ici quinze ans à 1 milliard le nombre de déplacements annuels réalisés à pied ou à vélo (350 millions actuellement)</i> • <i>porter d'ici quinze ans à 1 milliard le nombre de déplacements annuellement réalisés par transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (450 millions actuellement).</i> 	<p><i>Non</i></p> <p>Quel objectif ?</p> <p><i>Hausse de l'achalandage de 8% d'ici 2012 et 26% d'ici 2021</i></p>	<p><i>Oui</i></p> <p>Quel objectif ?</p> <p><i>Augmentation de la part modale des transports en commun de 20% d'ici 10 ans</i></p>
<p>3-Dans l'objectif de réduire la circulation automobile à Montréal</p>	<p>Péage <i>Oui</i></p>	<p>Péage <i>Oui</i></p>	<p>Péage <i>Oui</i></p>

Questions	Projet Montréal	Union Montréal	Vision Montréal
<p>et de favoriser l'utilisation des transports publics, êtes-vous prêt à vous engager à mettre en place les mesures suivantes :</p> <p>a. Un péage urbain pour financer les projets de transport collectifs</p> <p>b. Une réduction de l'offre de stationnement de longue durée au centre-ville de Montréal?</p>	<p>Comment ? <i>Des péages sur les ponts entourant l'île de Montréal</i></p> <p>Réduction de l'offre de stationnement : <i>oui</i></p> <p>Comment ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>réduire l'offre de stationnement en imposant, par règlement, un plafond au nombre de stationnements permis pour chaque nouvelle construction, sans imposer de minimum.</i> 2. <i>toute nouvelle construction de stationnements sur site devra être compensée par une réduction des espaces disponibles sur rue</i> 3. <i>obtenir du gouvernement du Québec qu'il diminue la construction de stationnements supplémentaires au centre-ville lors de la réalisation de grands projets</i> 	<p>Comment ? <i>Un péage implanté à l'échelle régionale qui permettrait d'assurer des revenus pour le développement et l'exploitation des services de transports collectifs et actifs.</i></p> <p>Réduction de l'offre de stationnement : <i>oui</i></p> <p>Comment ?</p> <p><i>Ne pas augmenter la capacité de stationnement, notamment dans le centre-ville.</i></p>	<p>Comment ? <i>A l'entrée des accès</i></p> <p>Réduction de l'offre de stationnement : <i>oui</i></p> <p>Comment ?</p> <p><i>En favorisant le stationnement de très courte durée, en taxant les stationnements de longue durée en vue d'encourager les gens (notamment les travailleurs) à utiliser le transport collectif.</i></p>
<p>4-Vous engagez-vous à ramener au minimum au niveau de 1992, la contribution de la Ville de Montréal en dollars constants, au budget d'exploitation de la Société de transport de Montréal, soit une contribution d'au moins 30 millions supplémentaires annuellement?</p>	<p><i>Oui</i></p> <p>Quel montant ?</p> <p><i>C'est pourquoi, considéré sur une base annuelle, Projet Montréal s'engage à injecter autour de 200 M\$ d'argent neuf pour développer les principales composantes du réseau et pour couvrir l'augmentation des coûts d'opération qui résulteront de l'augmentation rapide de l'achalandage</i></p>	<p><i>non</i></p> <p>Quel montant ?</p> <p><i>Nous nous engageons à maintenir nos efforts non seulement pour l'exploitation des transports collectifs mais également pour leur développement. Cependant, la capacité financière de Montréal étant limitée et compte tenu du déficit structurel du métro, les discussions avec les villes voisines et le gouvernement du Québec doivent aboutir à un nouveau cadre financier avantageux pour le développement et l'exploitation du transport collectif.</i></p>	<p><i>Oui</i></p> <p>Quel montant ?</p> <p><i>En octroyant un minimum de 38 millions de dollars, qui correspond, en 2009, à la compression budgétaire de la Société de transport de Montréal. Pour accroître les services aux citoyens et en vue d'offrir un service performant et de qualité, augmenter encore davantage la part de la Ville, surtout pour parer à des compressions, est de mise.</i></p>
<p>5-Conformément avec le plan de transport, êtes-vous prêt à vous engager à démarrer d'ici 4 ans la mise en place du réseau de transport rapide par autobus en site propre</p>	<p><i>Oui</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>cinq corridors d'autobus en site propre</i> 2. <i>ligne d'autobus express pour desservir l'aéroport</i> 3. <i>Navette ferroviaire</i> 4. <i>Réseau de tramway</i> 5. <i>poursuivre le développement des trains de banlieue</i> 	<p><i>Oui et cela sans équivoque. Nous allons maintenir la pression sur nos partenaires pour accélérer la mise en œuvre de ces projets pour lesquels des études ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.</i></p>	<p><i>Oui</i></p>

Questions	Projet Montréal	Union Montréal	Vision Montréal
(SRB), la navette ferroviaire vers l'aéroport, le train de l'Est, le prolongement du Métro vers l'Est et le réseau de tramway?			
6-Vous engagez-vous à faire de l'apaisement de la circulation une priorité en réalisant au moins 10 quartiers verts et en créant un fonds dédié à l'apaisement de la circulation d'ici 4 ans ?	<p><i>Oui</i></p> <p><i>De manière plus générale, Projet Montréal s'engage à réduire les surfaces accessibles à l'automobile et augmenter celles exclusivement réservées aux piétons et cyclistes (engagement 3.3). Projet Montréal s'engage également à réaliser des « quartiers verts » libérés du trafic de transit et du stationnement de surface, reliés entre eux par un « réseau vert » de rues piétons-vélos-bus, en intégrant les artères commerciales (engagement 3.6). Le « réseau vert » est un ensemble de rues réservées aux piétons, cyclistes et rollers.</i></p>	<p><i>Non</i></p> <p><i>Notre administration a obtenu du Ministère des transports du Québec, l'autorisation d'abaisser la limite de vitesse à 40 km/h sur le réseau local et nous nous engageons à ce que l'ensemble des rues résidentielles, à l'exception de l'artériel, puisse être visé par cette limite dès 2010. Déjà cette année, quatre projets de quartiers verts sont en voie d'être réalisés et plusieurs arrondissements souhaitent en réaliser au cours du prochain mandat. Nous sommes également à rédiger un guide de mesures d'apaisement de la circulation au bénéfice des arrondissements et des villes liées.</i></p>	<p><i>Oui</i></p>
7-Êtes-vous prêt à vous opposer à tous les projets entraînant une augmentation de la circulation sur le réseau autoroutier à Montréal (complexe Turcot, Notre-Dame, autoroute 25, etc.)?	<p><i>Oui</i></p> <p><i>Projet Montréal s'engage à empêcher tout projet d'infrastructure routière augmentant la capacité véhiculaire sur le territoire ou à destination de Montréal.</i></p>	<p><i>Oui</i></p> <p><i>Toujours dans un souci de travailler de façon constructive à la diminution de la capacité routière donnant accès au centre-ville nous proposons plutôt un nouveau partage de la route qui devra dorénavant accorder une place déterminante au transport en commun. Cela signifie l'intégration de voies réservées aux autobus de même que des voies réservées au covoiturage et aux taxis. Ce que nous avons d'ailleurs demandé clairement lors du dépôt des mémoires au BAPE aux audiences sur le complexe Turcot. Ces voies réservées devront faire partie d'un réseau de voies réservées sur tout le réseau autoroutier qui mène à Montréal. L'objectif étant le respect des orientations du Plan de transport.</i></p>	<p><i>Oui</i></p> <p><i>En exerçant les représentations nécessaires et en mettant en place les mesures adéquates, comme le démontre, par exemple, le mémoire de notre parti politique à l'égard du projet de réfection du complexe Turcot. Nous nous sommes opposés au projet actuel, en raison notamment de l'augmentation véhiculaire qu'il propose et de l'accroissement de la pollution qu'il pourrait, dans sa forme actuelle, entraîner.</i></p>
8-Est-ce que votre parti politique est prêt à s'engager à faire adopter des normes environnementales dans le domaine de la construction résidentielle,	<p><i>Oui</i></p> <p><i>Projet Montréal s'engage à promouvoir l'incorporation des technologies d'énergie renouvelable dans la construction des nouvelles unités de logements (engagement 2.4).</i></p>	<p><i>Oui</i></p> <p><i>Dans un premier temps, nous avons décidé de prendre nos responsabilités en tant que Ville dans ce domaine en adoptant une « Politique corporative des bâtiments verts » qui touche l'ensemble de tous les bâtiments qui appartiennent à la Ville de Montréal. Parce que nous souhaitons donner l'exemple avant d'imposer de nouveaux standards à</i></p>	<p><i>Oui</i></p>

Questions	Projet Montréal	Union Montréal	Vision Montréal
commerciale et industrielle sur son territoire, telles que les normes Novoclimat et LEED ?		<i>l'ensemble de la collectivité, nous avons mis en place cette politique qui fait en sorte que, désormais, toute nouvelle construction de la Ville devra obtenir la certification LEED Or, et toute rénovation majeure devra rencontrer les standards LEED Argent.</i>	
9-Êtes-vous prêt à adopter un règlement municipal interdisant l'installation et l'utilisation de système de chauffage au bois sur l'île de Montréal d'ici la fin du prochain mandat?	<i>Non</i> <i>Projet Montréal s'engage à maintenir le règlement interdisant l'installation de poêle à bois dans les nouvelles constructions ou lors de rénovations. Puis, sur 10 ans, Projet Montréal propose d'interdire l'utilisation de système de chauffage au bois sur l'île de Montréal.</i>	<i>Non</i> <i>Bien que nous ayons l'intention de sérieusement étudier la possibilité d'adopter un second règlement qui interdirait également l'utilisation des poêles à bois, nous souhaiterions pouvoir le faire en mettant également en place un programme de remplacement qui offrirait un incitatif financier aux propriétaires actuels. Nous sommes convaincus qu'une telle solution nous permettrait de convertir plus rapidement un plus grand nombre de poêles existants, et nous permettrait d'atteindre plus facilement nos objectifs de diminution significative de jours de smog au cours de l'hiver. Nous sommes présentement en pourparlers avec le gouvernement du Québec à ce sujet.</i>	<i>Oui</i> <i>Oui, mais il faudrait des incitatifs pour changer les poêles et foyers au bois existants (ex. : subvention pour le remplacement par des foyer électrique, à granule ou au gaz).</i>
10-Vous engagez-vous à maintenir ou à augmenter les budgets reliés à l'application de la réglementation sur la qualité de l'air et au réseau de surveillance de la qualité de l'air de Montréal?	<i>Oui</i> <i>Projet Montréal s'engage à réduire de 50% le nombre de journées de mauvaise qualité de l'air d'ici 10 ans tel que stipulé par le Urban Environmental Accords signé par Montréal en 2005. Les émissions de polluants atmosphériques sont majoritairement produites par les secteurs de l'industrie et du transport ainsi que, en période hivernale, par le chauffage au bois résidentiel (engagement 4.4). Plusieurs engagements de Projet Montréal constituent des actions concrètes pour réduire les émissions polluantes. Évidemment, Projet Montréal s'assurera de pouvoir compter sur un réseau de surveillance de la qualité de l'air performant afin de suivre et mesurer la qualité de l'air.</i>	<i>Oui</i> <i>Un peu plus de la moitié de notre budget total consacré à l'application de la réglementation sur la qualité de l'air, soit 1,7 M\$ sur un total de 3,3 M\$, nous provient du ministère de l'environnement du Québec (le MDDEP). Cette somme est reconduite tacitement par le MDDEP à chaque année mais aucune garantie à long-terme n'a été donnée à la Ville jusqu'à présent. Dans ce contexte, notre parti politique s'engage à maintenir ou augmenter les budgets sur la qualité de l'air dans la mesure où le MDDEP maintient sa quote-part. Bien sûr, nous nous engageons à poursuivre les démarches déjà entreprises auprès du gouvernement du Québec pour nous assurer qu'ils maintiennent sinon qu'ils augmentent leur contribution afin de pérenniser notre programme, et ainsi poursuivre les efforts pour améliorer la qualité de l'air à Montréal.</i>	<i>Oui</i>
11-Vous engagez-vous à demander au Gouvernement du Québec la mise en	<i>Oui</i> <i>Projet Montréal s'engage à demander au gouvernement du Québec de mettre en place un programme d'inspection et</i>	<i>Oui</i> <i>Nous avons déjà posé un tel geste dans le passé alors que notre administration avait déposé un mémoire en commission</i>	<i>Oui</i>

Questions	Projet Montréal	Union Montréal	Vision Montréal
place d'un programme d'inspection et d'entretien obligatoire des véhicules ?	<i>d'entretien obligatoire des véhicules. Projet Montréal s'engage à appuyer le développement de l'industrie du taxi en offrant des incitatifs réglementaires et financiers permettant aux propriétaires d'opter pour les véhicules les moins énergivores offerts sur le marché . De plus, Projet Montréal s'engage à appliquer une politique d'achat du véhicule le moins bruyant et à la plus faible consommation en carburant offert sur le marché, et ce, pour tous les véhicules de la Ville de Montréal et de ses sociétés :</i>	<i>parlementaire à Québec indiquant au gouvernement que nous jugeons qu'un programme d'inspection et d'entretien obligatoire est une très bonne chose, particulièrement en zone urbaine où la circulation est plus dense.</i>	
12-Vous engagez-vous à mettre en place la désinfection par ozonation à la station d'épuration de Montréal d'ici la fin du prochain mandat?	<i>Oui Projet Montréal s'engage à poursuivre la mise en place de la désinfection par ozonation à la station d'épuration de Montréal.</i>	<i>Oui Nous avons eu le plaisir d'annoncer le 8 juillet dernier un investissement de plus de 150 M\$ à l'usine d'épuration des eaux Jean-R Marcotte qui nous permettra justement de procéder à l'ozonation de l'eau avant de la rejeter dans le fleuve St-Laurent. Or, nous prévoyons avoir terminé tous les travaux, et donc pouvoir commencer l'ozonation de l'eau, à l'été 2013, soit la dernière année du prochain mandat.</i>	<i>Oui</i>
13-Est-ce que votre parti politique est prêt à augmenter l'accessibilité publique à l'eau depuis les rives montréalaises d'ici la fin du prochain mandat par l'aménagement de nouvelles plages ?	<i>Oui Combien et dans quel secteur ? Projet Montréal s'engage à redonner l'accès aux berges et à renaturaliser celles-ci afin de pouvoir jouir de la beauté du Fleuve St-Laurent et de la Rivière-des-Prairies</i>	<i>Oui Combien et dans quel secteur ? Il existe plusieurs endroits autour de l'île de Montréal où l'eau est d'une qualité suffisante pour la baignade, et où les berges pourraient être transformées en nouvelles plages.</i>	<i>Oui Combien et dans quel secteur ? Deux à trois grands secteurs de baignade le long du fleuve, principalement dans le cadre du projet Rives nouvelles qui s'étend de l'arrondissement Ville-Marie à Hochelaga-Maisonneuve. Des aménagements seraient également considérés dans la partie ouest de l'île.</i>
14-Dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques, allez-vous mettre en place un programme pour développer et mettre en place des mesures alternatives aux bassins de rétention facilitant l'infiltration naturelle de l'eau de pluie dans le sol (ex.: verdissement des stationnements,	<i>Oui Quelles mesures ? Concrètement, Projet Montréal s'engage à transformer au minimum 10 % de la surface des rues et ruelles de chaque arrondissement en espaces verts localisés ou en parcs linéaires intégrés dans un réseau de corridors verts. Les rues faisant le contact avec les parcs municipaux ou les parcs nature seront prioritaires. Nous proposons de profiter des interventions visant la modération de la circulation pour mettre en oeuvre cette stratégie de verdissement de la ville (engagement 4.10). Projet Montréal s'engage également à favoriser l'implantation de toitures vertes ou</i>	<i>Non L'idée de réaménager nos trottoirs afin que les eaux de pluies s'écoulent vers les terrains environnants ou encore vers les terrepleins centraux plutôt que vers les bouches d'égouts pluviales des rues, commande des dépenses budgétaires substantielles. Ainsi, dans ce contexte nous nous engageons à étudier les différentes alternatives pour une meilleure adaptation à ces changements.</i>	<i>Oui Quelles mesures ? En élaborant des projets pilotes de toit vert, et par la suite, voir à réaliser un programme permanent; En verdissant des sites de stationnements.</i>

Questions	Projet Montréal	Union Montréal	Vision Montréal
réaménagement des trottoirs, captation des eaux de pluie sur les toitures)	<i>réfléchissantes pour les nouvelles constructions ainsi que pour les immeubles résidentiels à toit plat existants, avec un objectif de 40% des superficies de toiture pour chaque arrondissement. Établir un programme de murs végétaux (ex. plantation de vignes et de lierres grimpant ou retombant) au centre-ville et dans les arrondissements densément peuplés.</i>		
15-Vous engagez-vous à poursuivre l'application de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en mettant l'accent sur les trois points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'objectif de 12% d'aires protégées sur le territoire (norme internationale) • Mise en place d'un programme de renaturation des milieux dégradés • Mise en place d'un réseau des milieux naturels montréalais (favorisant la circulation humaine et faunique) 	<p><i>Oui</i></p> <p><i>Projet Montréal s'engage à adopter l'objectif de 12 % d'aires protégées sur le territoire. Toutefois, nous sommes conscients qu'il n'est malheureusement pas possible, à l'heure actuelle, d'atteindre rapidement 12 % d'aires protégées puisque, à Montréal, il ne reste que 8 % du territoire à protéger. Projet Montréal s'engage donc à protéger ces 8 % restants et à renaturaliser certains milieux dégradés pour atteindre 12 % à terme (engagement 4.12).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <i>protéger intégralement les 423 hectares du réseau écologique du mont Royal ;</i> ❖ <i>protéger les 13 derniers ruisseaux de Montréal ;</i> ❖ <i>préserver les jardins institutionnels, notamment au centre-ville (ex. maison-mère des Soeurs Grises de Montréal, Collège Marianopolis, Collège Dawson) ;</i> ❖ <i>protéger intégralement les boisés et l'ancien territoire agricole de l'ouest de l'île, à Pierrefonds et Saint-Anne-de-Bellevue, où 600 hectares de boisés et de paysages agricoles sont menacés à court terme par des projets de construction résidentielle de faible densité.</i> 	<p><i>Non</i></p> <p><i>Lors du présent mandat nous aurons vraisemblablement atteint notre objectif de protéger au moins 6% de notre territoire terrestre (île de Montréal). Pour atteindre cet objectif, nous mettrons à contribution des propriétés de la Ville (parcs locaux et autres terrains excédentaires) et en faire une gestion écologique (entente avec les arrondissements).</i></p> <p><i>Une fois cet objectif de 6% atteint, je crois qu'il faudrait s'orienter sur un objectif moins quantitatif et plus qualitatif qui permette la protection d'écosystèmes qui puissent s'accommoder de trames comme celle qui fut définie dans l'est de Montréal « La trame verte de l'est de Montréal » qui admettent le morcellement de certains milieux dits naturels en comptant toutefois sur l'établissement de corridors écologiques, de zones tampon pour ainsi préserver des zones noyaux dont la richesse écologique en terme de biodiversité ou la qualité exceptionnelles de ces milieux naturels valent qu'on les protègent.</i></p>	<p><i>Oui</i></p> <p><i>Aucune explication supplémentaire</i></p>
16-Tel que proposé par l'Office de consultation publique de Montréal dans son rapport sur le projet de plan de protection et de mise en valeur du Mont royal,	<p><i>Oui</i></p> <p><i>Projet Montréal s'engage à protéger intégralement les 423 hectares du réseau écologique du mont Royal.</i></p>	<p><i>Non</i></p> <p><i>La protection des 423 ha en est une qui vise à protéger le réseau écologique et ne s'applique pas de la même façon selon les différentes composantes du réseau. La notion d'intégralité de la protection porte sur le réseau écologique et non sur l'intégralité des 423 ha.</i></p>	<p><i>Oui</i></p>

Questions	Projet Montréal	Union Montréal	Vision Montréal
votre parti politique va-t-il s'engager à protéger intégralement les 423 hectares du réseau écologique du mont Royal ?			
17-Votre parti politique va-t-il s'engager à procéder dans un premier temps à un inventaire des milieux humides et dans un deuxième temps à un plan de conservation dans le but de les protéger ?	<p><i>Inventaire : oui</i></p> <p><i>Plan de conservation : Oui</i></p> <p><i>Projet Montréal s'engage à appliquer les politiques et règlements municipaux de protection des milieux naturels et des arbres de façon à préserver intégralement toutes les zones boisées et les milieux humides</i></p>	<p><i>Inventaire : Oui</i></p> <p><i>Plan de conservation : Oui</i></p> <p><i>L'identification et l'inventaire des milieux humides est un impératif pour nous. Toutefois, il faut aussi s'assurer qu'une fois identifiés, ces milieux humides sont adéquatement protégés dans la perspective de développement de ces secteurs.</i></p>	<p><i>Inventaire : Oui</i></p> <p><i>Plan de conservation : Oui</i></p>
18-Votre parti politique va-t-il mettre en place la collecte et le traitement des matières organiques sur tout le territoire de l'Agglomération de Montréal d'ici la fin du prochain mandat ?	<p><i>Oui</i></p> <p><i>Projet Montréal s'engage à mettre en place la collecte et le traitement des matières organiques sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal durant le premier mandat. De manière complémentaire, Projet Montréal s'engage à soutenir les projets de compostage communautaires</i></p>	<p><i>Oui</i></p> <p><i>Oui, à un an près, puisque notre PDGMR l'édicte clairement : nous nous engageons à tout mettre en place, tant au niveau de la collecte que du traitement, pour être en mesure de faire la « collecte à trois voies » d'ici cinq ans.</i></p>	<p><i>Oui</i></p>
19-Êtes-vous prêt à vous opposer à tout projet visant l'incinération ou la gazéification des matières résiduelles pour éliminer des matières résiduelles recyclables ou compostables ?	<p><i>Oui</i></p> <p><i>Projet Montréal considère que les matières organiques doivent être compostées et que les matières recyclables doivent être recyclées (engagements 4.16 et 4.17). Projet Montréal s'engage à ne pas autoriser de projet d'incinération ou de gazéification pour ces catégories de matières.</i></p>	<p><i>Oui</i></p> <p><i>Notre PDGMR est très clair sur ce sujet : nous avons rejeté la possibilité de nous lancer dans l'incinération ou la gazéification des matières résiduelles à Montréal</i></p>	<p><i>Oui</i></p>

Questions	Projet Montréal	Union Montréal	Vision Montréal
<p>20-Est-ce que votre parti politique est prêt à s'engager à mettre en place les huit nouveaux éco-centres prévus au PDGMR d'ici 2012 ?</p>	<p><i>Oui</i></p>	<p><i>Non</i></p> <p><i>Tel que le stipule le PDGMR, nous nous engageons plutôt à mettre en place ces huit nouveaux écocentres sur un horizon de 10 ans, soit d'ici 2019.</i></p>	<p><i>Oui, tout en créant des éco-quartiers là où il n'y en a pas, de même qu'en augmentant leur budget, afin que tous les éco-quartiers puissent faire davantage de sensibilisation au niveau local, surtout à l'égard de l'importance du recyclage et du compostage.</i></p>